



RESTAURANT SCOLAIRE

☎ : 04.76.65.26.29

Mairie : ☎ 04 76 91 07 29

E- mail : scolaire@ville-charnecles.fr

REGLEMENT RESTAURANT SCOLAIRE

ANNEXE

ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

Tarification

Le tarif appliqué pour l'année scolaire 2026/2027 est le suivant :

4.20 € le repas + 2.80 € le temps de garderie soit 7.00 €

Il est dégressif en fonction du quotient familial :

Quotient familial	Coût " temps de midi" à charge de la famille	Dont : Prix du repas	Dont : Frais induits
0-640	4,20 €	4,20 €	0,00 €
641-840	4,75 €	4,20 €	0,55 €
841-1040	5,30 €	4,20 €	1,10 €
1041-1200	5,85 €	4,20 €	1,65 €
1201-1500	6,30 €	4,20 €	2,10 €
1501 et plus	7,00 €	4,20 €	2,80 €
EXTERIEURS*	7,25 €	4,20 €	3,05 €

*** Le tarif « EXTERIEURS »**
concerne les familles habitant
une autre commune que
CHARNÈCLES.

Pour les enfants sujets aux allergies alimentaires et apportant leurs propres repas, le « temps de midi » sera facturé au prix de **2,80 €**.

Une aide peut être apportée par le CCAS aux familles en faisant la demande et dont le quotient est compris entre 0 et 400 €.

Dates de prélèvement

Pour les règlements par prélèvement automatique, le calendrier est le suivant :

PERIODES FACTUREES	DATES DE PRELEVEMENT
Du 1 ^{er} au 30 septembre 2026	10 novembre 2026
Du 1 ^{er} au 16 octobre 2026	10 décembre 2026
Du 3 au 30 novembre 2026	11 janvier 2027
Du 1 ^{er} au 18 décembre 2026	10 février 2027
Du 4 au 31 janvier 2027	10 mars 2027
Du 1 ^{er} au 12 février 2027	12 avril 2027
Du 1 ^{er} au 31 mars 2027	10 mai 2027
Du 1 ^{er} au 10 avril + du 26 au 30 avril 2027	10 juin 2027
Du 1 ^{er} au 31 mai 2027	12 juillet 2027
Du 1 ^{er} juin au 2 juillet 2027	10 août 2027

Adopté par délibération du conseil municipal de Charnècles le 19/08/2026.

Le maire,
Bertrand RICHARD.

